



Absence de demande des images de vidéo surveillance avant leur effacement.

Par **sats**, le **08/11/2022** à **06:59**

Bonjour.
Suite à une agression physique le 9 octobre 2022 sur le parking durnColisée à Meaux, j'ai déposé une plainte au commissariat durnCoulommiers le 18 octobre 2022. Cette agression a fait l'objet d'une ITT de 5 jours ainsi que d'une hospitalisation au GHEF durnMeaux.
L'officier qui a enregistré la plainte m'avait dit que ma femme, témoin de toute la scène, serait entendue. A ce jour, aucune demande.
J'ai appelé la police municipale de Meaux ainsi que le commissariat de Meaux, personne n'a entendu parler d'une demande de visualisation des images qui permettrait l'identification de l'auteur durnl'agression.
Or il me semble que la période de rétention des images de vidéo-surveillance est d'un mois maximum.
Comment faire pour intervenir avant la suppression des preuves, seule façon d'identifier l'auteur de l'agression ?
Merci d'avance.

Par **sats**, le **15/11/2022** à **08:32**

Bonjour.
Quelques infos supplémentaires.
On m'a conseillé de faire un complément de plainte notifiant entre autre l'existence de ces caméras et une lettre au procureur.
Les services du procureur viennent de me répondre avec un document où sont cochées deux lignes : pas de trace de cette affaire au parquet et reprendre contact avec nos services dans 2 mois.

Par **morobar**, le **15/11/2022** à **09:04**

Bonjour,

Or il me semble que la période de rétention des images de vidéo-surveillance est d'un mois maximum.

C'est une information sans fondement.

La vidéo peut faire l'objet d'un enregistrement, ou pas, d'une journée ou de 1000 ans selon les possibilités de son propriétaire.

J'ai appelé la police municipale de Meaux ainsi que le commissariat de Meaux.

Vous avez déposé plainte au commissariat de Coulommiers. Je crois que vous auriez été mieux inspiré de choisir le commissariat local de Meaux, dont les agents connaissent bien leur secteur et l'existence d'une surveillance vidéo des lieux de la commission de l'agression.

Par **sats**, le **15/11/2022 à 09:28**

Vous avez déposé plainte au commissariat de Coulommiers. Je crois que vous auriez été mieux inspiré de choisir le commissariat local de Meaux, dont les agents connaissent bien leur secteur et l'existence d'une surveillance vidéo des lieux de la commission de l'agression.

Bonjour. C'est juste faire abstraction des circonstances. Je venais d'être hospitalisé à Meaux, je suis rentré à Coulommiers en VSL, totalement incapable de conduire. Je pensais "naïvement" qu'un commissariat prenait la plainte et que les instances concernées l'instruirait.

Par **morobar**, le **15/11/2022 à 11:16**

Croyez-bien que je ne vous fait pas reproche des circonstances. Mais effectivement si notre police n'était pas surchargée, un simple coup de fil à Meaux aurait pu cristalliser les éléments comme éventuels témoignages et/ou vidéo.

Après il faut courrir et surtout trouver un interlocuteur qualifié pour répondre.

Peut-être le recours à une association d victimes, ou un avocat pour faire avancer les choses serit utile.

Par **sats**, le **15/11/2022 à 13:06**

Ce n'était pas mon intention de vous faire des reproches, bien au contraire. Si j'avais su que la plainte aurait été prise au sérieux à Meaux, je me serait débrouillé (taxi par exemple).

Là, j'ai eu deux contact très instructifs avec la permanence gratuite des avocats de Meaux.

Je vais cette après-midi à Meaux tenter de trouver quelqu'un susceptible de faire avancer mon dossier.

Si j'avais su tout ça il y a 15 jours, les choses auraient été différentes.

Je peux quand même reprocher à l'OPJ qui a enregistré ma plainte de ne m'avoir strictement rien dit.

Par **sats**, le **15/11/2022 à 18:08**

Le commissariat de Meaux a pris ma demande, on me rappellera.

On m'a clairement dit que si la plainte avait été déposée à Meaux, la réquisition des images du parking aurait été faite rapidement.

Comme disait un homme que j'appréciais beaucoup, tous les commissariats sont égaux mais certains sont plus égaux que les autres...

Image not found or type unknown

Par **morobar**, le **15/11/2022 à 18:16**

Ha ça c'est ben vrai (mère Denis)
Ceci dit c'est un peu normal, on entre dans le dédale des transmissions administrativo-judiciaires.

Par **sats**, le **21/12/2022 à 15:02**

Bonjour.
Suite mais certainement pas fin du gag !
Le commissariat de Coulommiers n'a plus de trace de la plainte, les faits s'étant produits sur Meaux, ils ont transmis la plainte à Meaux (le 24/10/2022).
Appel au commissariat de Meaux, pas de trace de la plainte !
On me répond que c'est le tribunal qui dispatche les plaintes et qu'il a peut-être du retard.
S'il ne s'agissait pas de coups et blessures, on pourrait en rire...

Par **morobar**, le **21/12/2022 à 16:11**

Hélas.
[quote]
On me répond que c'est le tribunal qui dispatche les plaintes et qu'il a peut-être du retard.
[/quote]
Je ne connais pas les arcanes de qui fait quoi et comment, en ce domaine. Il me paraît curieux que pas un seul policier de Coulommiers n'ait pensé à contacter un collègue de Meaux au moment.